

Si cela fait l'affaire du parti libéral de soutenir les catholiques de Manitoba, qu'il les soutienne ; mais s'il croit qu'il en souffrira, ses chefs seraient des imbéciles s'ils ne laissaient pas Mgr Taché et les catholiques de Manitoba, qui le suivent toujours, se débrouiller comme ils le pourront avec leurs amis les Orangistes.

UN LIBÉRAL.

LES QUETES AU COUVENT

MONTRÉAL, 16 NOVEMBRE 1892.

M. le Rédacteur du CANADA-REVUE, Montréal.

Il nous fait certainement plaisir de constater les bons résultats qui ont été obtenus, grâce à la guerre que vous avez entreprise contre les abus sans nombre qui s'étaient introduits parmi certains membres du clergé.

Vous avez attaqué l'ennemi bravement et courageusement, vous ne vous êtes pas compté comme battu par les attaques insolentes et insultantes que ces bons petits *curés* ou ces tout petits *vicaires*, qui, eux-mêmes, trouvaient la soupe que vous leur faisiez manger un peu chaude, ont cru devoir vous adresser.

Vous avez bien rempli votre mission, et tous les gens bien pensants vous en sont reconnaissants.

Il y a, monsieur, bien d'autres abus, qu'il faut faire cesser, et vous êtes certainement la personne qui, le plus, a tout en son pouvoir pour mettre un terme à ces abus criants.

Je veux parler de nos bonnes et révérendes sœurs. Vous savez comme elles sont intrigantes, ces bonnes dames, comme elles aiment l'argent.

Oui, mais vous ignorez peut-être tous les excellents prétextes dont ces bonnes dames se servent pour tirer de l'argent des élèves qui sont sous leurs soins.

Elle n'hésitent pas d'abord à demander des prix fous pour l'éducation très médiocre qu'elles s'obligent à donner pour nos enfants, oh ! non, pas le moins du monde ; non contentes de nous surcharger et de nous renvoyer nos enfants quasi aussi ignorants à la fin de l'année qu'elles l'étaient à la rentrée des classes, elles ont des moyens à elles seules pour faire de l'argent.

Par exemple, la fête du bon chapelain approche ; ces bonnes sœurs, elles aiment tant leur chapelain, il faut lui présenter une adresse accompagnée d'un cadeau quelconque, nous allons dire : une paire de *pantouffles*.

Ce ne seront pas elles qui encourront les frais d'achat, non : les élèves sont nombreuses.

Les bonnes sœurs formant le conseil s'assemblent, et il est décidé de demander aux élèves une toute légère souscription de cinquante centins au moins pour acheter ces magnifiques *pantouffles* destinées à M. le chapelain.

250 élèves à 50 centins donnent \$125.00.

Les pantouffles peuvent coûter, disons \$5.00 ; avec cette somme vous avez une magnifique paire de pantouffles, et les \$120.00 qui restent vont aux profits de la communauté.

La fête de notre bonne Mère Supérieure arrive, il faut lui offrir un grand banquet ; mais pour prendre part au banquet, il faut souscrire une piastre ; celles qui ne peuvent souscrire sont mises à l'écart.

\$250.00 pour un dîner de couvent, ça doit être bien bon ; \$10.00 à \$15.00 couvrent toutes les dépenses et la balance va dans la caisse.

Ou encore, voilà le mois de Saint Joseph qui est proche, voilà le mois de Marie, le mois du Sacré-Cœur ; ces bonnes sœurs, elles ont tant de dévotion, elles désirent fermement que les chères enfants confiées à leurs tendres soins partagent leur dévotion. Il faut donc acheter une statue, soit de Saint Joseph, de la Vierge Marie ou du Sacré-Cœur. Prélevons une souscription, dans chaque classe, sur chaque élève, de 10 à 15 centins par élève. Vous avez en moyenne 50 élèves par classe, et vous arrivez à un beau \$5.00. La statue coûtera 75 à 80 centins et la balance est placée aux profits de la communauté.

Il arrive toujours malheur à quelques-unes de ces statues, tous les ans l'on nous dit, ou plutôt l'on dit à nos enfants, qu'il faut une statue nouvelle.

Et pour les médailles, donc ! Pensez-vous que la médaille de mérite soit décernée à l'enfant qui la mérite le plus par son travail ? Eh ! non. Celle qui l'aura cette médaille, c'est celle qui sera à même de la payer le plus cher. Et quelle espèce de médaille !

On fait payer jusqu'à sept piastres pour chaque médaille, et elles valent à peine trois piastres.

Eh bien, mon cher Rédacteur, que pensez-vous de cette manière d'agir ? N'est-ce pas indigne ; n'est-ce pas à faire rougir ? Oserions-nous nous servir de pareils moyens pour battre monnaie ?

Je vous transmets ces quelques idées sur lesquelles vous aurez sans doute encore occasion de vous étendre.

Bien à vous,

MAURICIUS.

CHRONIQUE MEDICALE

En ce beau pays de France, les somnambules, magnétiseurs, masseurs, rebouteurs, médiums, électriciens revendiquent le droit d'exercer librement la médecine.

C'est la réplique à la loi qui va autoriser la création de syndicats médicaux.

On annonce un congrès et une petite pétition qui recevra 500,000 signatures. Un demi-million : vous avez bien lu.

Il y aura de la gaîté sur la planche.

Je me demande pourquoi ces intéressants industriels se posent en victimes du monopole que paraît conférer aux médecins le diplôme de docteur ?

Ces pauvres médecins, ils sont vraiment bien lotis avec leur monopole !

Voulez-vous vous amuser à faire une promenade à travers l'almanach des adresses ? Elle sera instructive. Vous y constaterez que dans certaines rues de Paris il y a presque autant de médecins que de marchands de vins ; ce qui n'est pas peu dire : un par trois maisons en moyenne.

Vous me direz à cela que c'est la raison d'équilibre qui le veut ainsi. L'aubergiste prépare l'ouvrage au médecin. Hélas ! non ; car si l'alcoolisé laisse sa santé dans la boutique de l'empoisonneur, il y laisse aussi son argent, et ses moyens ne lui permettent que l'hôpital.

L'intermittente Faculté jette dans la vie fourrées sur fourrées de docteurs, et l'encombrement est devenu effrayant.

Les guérisseurs non diplômés sont bien mal venus à se plaindre de la concurrence.

Il y a quelques jours, j'avais à demander un renseigne-